

RENTRÉE SCOLAIRE

OUADJAOUT APPELLE À S'ADAPTER À LA PANDÉMIE

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6819 - MARDI 20 OCTOBRE 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

PROCÈS EN APPEL D'ALI HADDAD

Le procureur requiert le durcissement des peines

Page 4

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

NOUVELLE FONTE DES RÉSERVES DE CHANGE



En baisse continue depuis 2014, les réserves de change du pays vont encore se contracter pour s'établir à 46,84 milliards de dollars dans le cadre du projet de loi de finances 2021, qui a été présenté hier devant la commission des finances et du budget de l'APN.
Page 3

CORONAVIRUS

214 nouvelles contaminations, 127 guérisons et 9 décès en 24 heures

Page 2

IMPLIQUÉ DANS L'OCTROI D'AVANTAGES À HAMEL ET SA FAMILLE

Abdelkader Zoukh aujourd'hui à la barre

Page 4

GÉRALD DARMANIN
DIMANCHE PROCHAIN À ALGER

La France veut expulser des personnes radicalisées vers l'Algérie

Page 3

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

CORONAVIRUS

214 nouveaux cas, 127 guérisons et 9 décès en 24 heures

LE BILAN des nouvelles contaminations à la Covid-19 en Algérie est en hausse, avec 214 nouveaux cas enregistrés en 24 heures, 127 guérisons et neuf morts, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de l'épidémie à 54.616, des guérisons à 38.215 et celui des décès à 1.865

Huit wilayas ont enregistré plus de dix cas les 24 dernières heures, à leur tête la wilaya d'Alger, la plus touchée par la pandémie (6.345 cas) avec 58 cas positifs.

«214 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 127 guérisons et neuf décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 54.616, des guérisons à 38.215 et celui des décès à 1.865», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à près de 124.4 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.40 cas pour 100.000 habitants.

Les personnes âgées entre 25 et 59 ans représentent 55.6% des cas de contamination au nouveau coronavirus et celles âgées de plus de 60 ans représentent 32.8%.

Huit wilayas ont enregistré, durant la même période, plus de 10 nouvelles contaminations à la Covid-19, à savoir Alger (58 cas), Bejaia (17 cas), Sétif (16 cas), Oran (15 cas), Jijel (14 cas), M'sila (12 cas), Batna (12 cas) et Boumerdes (12 cas).

Les wilayas, d'Alger (6.345 cas), Blida (4.368 cas), Oran (4.160cas), Sétif (3.356 cas) et Batna (2.094 cas) représentent à elles seules 37 % des cas de contamination et 28% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que 22 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 17 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que neuf wilayas ont enregistré dix cas et plus.

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait état d'une légère augmentation, avec 39 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (36 la veille).

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

Dans le monde, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 1.120.733 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.

Plus de 40.463.267 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 30.234.268 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel des contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Mohamed Mecelti

RENTRÉE SCOLAIRE

Ouadjaout appelle à s'adapter à la pandémie

A deux jours de la rentrée scolaire, le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, a appelé hier toute la famille éducative à s'adapter à la situation sanitaire actuelle, tout en respectant le protocole sanitaire et les mesures rigoureuses en vigueur pour endiguer le danger du coronavirus.



Après plus de sept mois loin des bancs d'école, près de dix millions d'élèves s'apprêtent à rejoindre leurs établissements scolaires le 21 octobre pour le cycle primaire et le 4 novembre 2020 pour les cycles moyen et secondaire. Si les enfants ont hâte de retrouver leurs camarades et de renouer avec l'apprentissage, les parents, eux, appréhendent cette rentrée, qui intervient au moment où les cas de contamination repartent à la hausse. Présidant hier une réunion des directeurs de son secteur, M. Ouadjaout s'est longuement attardé sur la nécessité de vivre avec l'épidémie de coronavirus et de s'adapter à la situation sanitaire actuelle. « Tout le monde doit s'adapter à la pandémie de coronavirus en attendant qu'elle soit éradiquée de notre pays ou qu'un vaccin soit mis à la disposition des Algériens », a déclaré M. Ouadjaout. Il a appelé les responsables de l'éducation à respecter strictement le protocole de prévention sanitaire et à mettre en œuvre toutes les mesures préventives, soulignant que leur priorité sera d'assurer la sécurité des élèves, des enseignants et de tous les employés. Cela ne pourra se faire, selon le ministre, sans un respect strict du protocole sanitaire et des mesures prises par son département afin d'éviter de nouvelles contaminations. Le ministre a appelé à ne pas négliger le moindre signe de la maladie pour une prise en charge rapide et efficiente, tant au niveau des soins que de l'accompagnement psychologique. Sur le plan pédagogique, M. Oudjaout a axé sur l'impératif d'assurer pleinement le cadre administratif, entre la dispense des cours, la distribution du livre scolaire et le service des cantines. Le ministre a précisé qu'il est nécessaire de réfléchir, de planifier et de mettre en œuvre des stratégies pour rouvrir les établissements d'enseignement, pour reprendre et assurer la continuité de l'éducation dans des meilleures conditions. Il convient de noter que face à la hausse du nombre de cas de contamination au Covid-19, plusieurs voix se sont élevées, appelant au report de la rentrée scolaire. En revanche, des syndicats du secteur et la majorité des parents d'élèves préfèrent entamer cette rentrée sans plus attendre. Le secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), Boualem Amoura, a déclaré à ce sujet que la rentrée scolaire en Algérie est aujourd'hui nécessaire. Selon lui, la phobie de la reprise doit disparaître car il est temps d'agir et d'avancer. Quant au syndicaliste Nabil Ferguenis, il a déclaré, pour sa part, qu'après huit mois de léthargie, la reprise s'impose d'elle-même.

Lynda Louifi

MÉDÉA

Relâchement des gestes barrière dans les espaces publics

SI LE MINISTRE de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a récemment déclaré que rien n'inspire à la peur après la légère recrudescence des contaminations au coronavirus enregistrée ces derniers jours, appelant toutefois à la vigilance et au respect des mesures barrière, les comportements observés dans les espaces publics ne laissent aucun doute sur un relâchement des mesures de prévention préconisées par les autorités sanitaires du pays.

En effet, c'est un relâchement quasi généralisé des gestes barrière qui est observé depuis plusieurs semaines, aussi bien dans les espaces publics ouverts que dans la locaux recevant le public, et même à l'intérieur des bureaux des administrations.

Certainement rassurés par des statistiques en baisse concernant le nombre de contaminations durant plusieurs jours, nombre de citoyens ont estimé que ce sont-là des signes de la fin de l'épidémie et ont décidé de ne plus s'astreindre aux contraintes du port du masque dans les marchés, les grandes surfaces et les espaces publics.

Le phénomène de relâchement s'est même généralisé avec les rassemblements festifs, ou encore dans les petits commerces, les cafétérias, les douches, et même les bains et saunas qui travaillent dans l'illégalité.

Si la situation épidémiologique a enregistré jusqu'ici un relatif ralentissement du nombre de contaminations sur plusieurs semaines, cela ne veut aucunement dire que le risque d'une recrudescence de l'épidémie est à écarter.

Les indicateurs relatifs à la situation épidémiologique dans la wilaya de Médéa donnent un nombre de contaminations de 822 cas enregistrés à la date du 18 octobre, oscillant autour d'une moyenne de 2 cas par jour. Cela est expliqué par l'incidence de l'épidémie dans la wilaya, qui est de 91,4 pour 100 000 habitants, bien inférieure à l'incidence nationale qui se situe à 123,9 pour 100 000 habitants. Le ralentissement de l'incidence de l'épidémie a eu pour conséquence une baisse du nombre de cas d'hospitalisation et une libération des lits pour la reprise des soins et la prise en charge des autres pathologies et cas chirurgicaux.

La vigilance doit rester de mise dans la mesure où le danger plane toujours. Un relâchement risque d'être fatal d'autant que la gestion de la discipline pourrait s'avérer encore plus difficile à organiser avec la rentrée des classes.

Tout rebond du nombre de contaminations pourrait amener les pouvoirs publics à envisager un reconfinement ciblé dont les retombées seraient catastrophiques pour tous les secteurs d'activité de la zone considérée et plomberait durement le marché de l'emploi.

De Médéa, Nabil Bey

LE PLF 2021 DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET DE L'APN

Nouvelle fonte des réserves de change

En baisse continue depuis 2014, les réserves de change du pays vont encore se contracter pour s'établir à 46,84 milliards de dollars dans le cadre du projet de loi de finances 2021, qui a été présenté hier devant la commission des finances et du budget de l'APN.



Le double choc, à savoir la chute des prix du pétrole sur le marché mondial et la crise sanitaire causée par le Covid-19 qui a affecté l'économie du pays, a mis les finances du pays à rude épreuve. La fonte des réserves, qui a commencé en 2014 après la chute des prix du pétrole, ne cesse de s'accentuer.

Bien qu'une reprise progressive est prévue pour les deux prochaines années (2022 : 47,53 milliard de dollars ; 2023 : 50,02 milliard de dollars), le matelas financier connaîtra en 2021 une nouvelle baisse à moins de 50 milliards de dollars (46,84 MDS/USD), soit près de 16,2 mois d'importations de marchandises et de services hors facteurs de production. Une situation qui inquiète spécialistes et observateurs, lesquels alertent sur les défis et réformes qui attendent l'Algérie. Calculé sur la base d'un baril de pétrole de référence à 40 dollars, le projet de loi de finances 2021, présenté hier devant la commission des finances et budget de l'APN pour examen, prévoit des revenus pétroliers de l'ordre de 23,21 dollars, avec une baisse des importations de 14,4 milliards de dollars en 2021 et 28,6 milliards de dollars en 2022.

Le taux de croissance attendu pour l'année 2021 est de 4%, soit un peu plus que les prévisions du FMI qui, dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales publié les jours passés, tablait sur un taux de croissance de 3,2% et a émis des prévisions pessimistes pour l'économie du pays. Le PLF 2021 prévoit également un taux d'inflation à 4,5% pour descendre à 4,05 % en 2022.

Le contexte exceptionnel dans lequel le PLF 2021 a été élaboré a été mis en exergue par la représentante du gouvernement et le ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar, qui a présenté ce projet de loi au nom du ministre des Finances.

Elle a en effet relevé la spécificité du contexte économique et financier marquant l'élaboration de ce texte, et ce «au vu d'une crise sanitaire extrêmement grave aux retombées imprévisibles sur les opérateurs économiques». Selon la ministre, la nouvelle loi de finances tend à consolider les fondamentaux économiques en 2021, à travers la reprise graduelle de l'activité et l'allègement de certains dysfonctionnements financiers, outre le soutien permanent des catégories vulnérables à faibles revenus.

Le président de la commission des finances et du budget, Ahmed Zeghdar, a lui aussi évoqué les circonstances que travers le pays à la lumière des défis imposés par le recul des revenus en devises d'une part et la pression de la pandémie mondiale d' autre part. Affirmant que le PLF 2021 «fait triompher le caractère social de l'Etat», il se dit convaincu que «l'économie nationale peut toujours dépasser les risques avec succès et réaliser des résultats positifs» au regard de l'évolution des revenus de la fiscalité ordinaire devant couvrir les dépenses de fonctionnement en toute facilité, loin des rentes pétrolières. Cela, estime-t-il, grâce aux mesures prévues dans le projet pour optimiser le recouvrement fiscal et soutenir l'activité de production.

Lilia Aït Akli

PÉTROLE

L'Opep+ décidée à prendre toutes les mesures pour stabiliser les cours

LE MINISTRE de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a assuré, hier lundi, à Alger, que les pays de l'Opep et non Opep (Opep+) sont décidés de «défendre» le marché pétrolier et de prendre toutes les décisions nécessaires pour stabiliser les prix d'ici à la fin 2020 et maintenir le baril au-dessus de 40 dollars. S'exprimant en marge d'une rencontre avec les directeurs de l'Energie des wilayas, M. Attar a indiqué que «les pays de l'Opep et non-Opep ont décidé de défendre le marché pétrolier et de prendre toutes décisions nécessaires pour au moins stabiliser les prix d'ici la fin 2020 de manière à maintenir le baril au-dessus de 40 dollars». Evoquant la 23eme réunion du comité ministériel conjoint de suivi Opep et non Opep (JMMC), prévue cette après-midi par visioconférence, le ministre de l'Energie a affirmé que celle-ci sera consacrée au suivi du respect des engagements de baisse de la production des pays signataires de la Déclaration de Coopération pour le mois de septembre 2020, tels qu'adoptés lors de la 10ème réunion ministérielle OPEP et Non-OPEP tenue le 12 avril 2020.

A ce propos, M. Attar a salué cet accord de baisse de production, précisant que c'est grâce à l'accord Opep+, entré en vigueur en mai 2020, qu'il y a eu une remontée des cours de l'or noir et une stabilisation des prix atteignant depuis plus d'un mois la moyenne de 40 dollars le baril. Abordant les perspectives du secteur pétrolier, M. Attar n'écarte pas une reprise des cours à partir de l'année 2021, citant dans ce contexte des prévisions de l'Opep et des institutions internationales au sujet de la reprise économique avec un taux de croissance de l'économie mondiale 4,6 %. «Il faut espérer que la situation épidémique s'améliore en 2021 et qu'il y ait un vaccin contre le coronavirus», a-t-il expliqué tout en insistant sur la nécessité d'être «prudent» dans l'analyse de l'évolution de l'économie mondiale. En ce qui concerne la situation de la demande mondiale en produits énergétiques durant l'année 2020, M. Attar a fait état «d'une perte de plus de 9 millions de barils par jour et d'un surplus de production de 2 millions de barils», en raison du ralentissement notamment de la demande du secteur des transports aérien et terrestre, à l'exception du domaine maritime dont l'activité n'a pas enregistré une baisse, a-t-il relevé.

M. B.

GÉRALD DARMANIN DIMANCHE PROCHAIN À ALGER

La France veut expulser des personnes radicalisées en Algérie

LE MINISTRE français de l'Intérieur, Gérald Darmanin, se rendra en Algérie dimanche prochain pour son premier voyage qui durera deux jours en tant qu'officiel. Pour rappel, en décembre 2017, il faisait partie de la délégation accompagnant Macron en Algérie.

Le ministre sera accompagné du patron de la DGSI et apportera dans ses bagages une liste de personnes radicalisées de nationalité algérienne que la France veut expulser. 180 personnes actuellement en prison sont concernées. 51 autres en liberté vont être arrêtées dans les prochaines heures. Les dossiers sécuritaires, les migrants clandestins, à côté d'autres sujets d'actualité régionale, comme la Libye et le Mali, seront au programme des discussions qu'il aura avec son homologue algérien. C'est ce qu'a révélé Gérald Darmanin devant l'Assemblée nationale, affirmant qu'il y a aujourd'hui un drame des mineurs isolés, notamment venant du Maroc et de l'Algérie. «Je me rends au Maghreb la semaine prochaine à la demande du Premier ministre et du président de la République pour régler le problème qui relève notamment des pays du Maghreb», a-t-il déclaré. En revanche, le ministre a estimé que «des gens sont parfois persécutés dans leur pays, parfois isolés de leur famille, parfois fraudeurs. Il y a d'abord ceux qui méritent le droit d'asile, l'accueil de la République, et ceux qui méritent d'être reconduits à la frontière parce que soit ils ne sont pas mineurs, soit ils doivent repartir dans leur pays». Toutefois, M. Darmanin devra plancher sur plusieurs dossiers épineux dont la question migratoire – à travers la question des visas – et celle des cultes. Parmi les chantiers à venir, le sort des imams détachés, 120 pour l'Algérie. Pour rappel, M. Darmanin avait accompagné Macron en Algérie quelques mois après avoir fustigé ses propos sur la colonisation tenus en Algérie.

Deux tweets que, contrairement à quelques autres plutôt acerbes envers Macron, Darmanin avait pris le soin d'effacer avant d'entrer au gouvernement. Celui qui ne savait pas encore qu'il allait devenir ministre avait fustigé très durement les propos du candidat de «La France en marche» à la présidentielle, lequel avait jugé, depuis l'Algérie, que la colonisation avait été «un crime contre l'humanité». Or, M. Darmanin, alors député LR et soutien de François Fillon (descendant de pieds noirs) s'en était largement ému à l'époque, flinguant M. Macron sur twitter : «Honte à Emmanuel Macron qui insulte la France à l'étranger. La colonisation de la France était un crime contre l'humanité. Crachats inacceptables d'Emmanuel Macron sur la tombe des Français tirailleurs, supplétifs, harkis morts pour une France qu'ils aimaient.» M. Darmanin a rencontré il y a quelques mois une délégation de harkis. Les délégués ont exprimé à celui-ci leur «inquiétude» à propos de la mission sur la mémoire de la guerre d'Algérie, confiée par Emmanuel Macron à l'historien Benjamin Stora en vue de favoriser la réconciliation entre les peuples français et algérien. «La confiance n'est pas totale», a déclaré un représentant de cette délégation de harkis qui craint de voir «la question harkie passer à la trappe» face au rapprochement politique et diplomatique entre Paris et Alger.

Hocine Adryen

PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS

Berramdane met en exergue la place de l'enfance dans la Constitution

LE CONSEILLER auprès du président de la République chargé du Mouvement associatif et de la Communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane a affirmé lundi à Alger que le projet d'amendement constitutionnel consacrait la place de l'enfance et la protection de ses droits, relevant le rôle pivot de la société civile en tant qu'allié et partenaire des institutions de l'Etat dans la réalisation de ces objectifs.
S'exprimant lors d'un séminaire national sur le rôle de la société civile dans la prévention des crimes commis contre les enfants, organisé par l'Organe national pour la protection et la promotion de l'Enfance (ONPPE) en coordination avec le bureau du Fonds des Nations Unies pour l`Enfance (Unicef) à Alger, M. Berramdane a fait savoir que le projet d'amendement constitutionnel, soumis à référendum le 1er novembre prochain, «vient consacrer la place et l'importance de l'enfance et de l'ensemble des franges de la société ainsi que la société civile, à la faveur de la constitutionnalisation d'organes officiels chargé de les promouvoir et de prendre en charge leur revendication».
«Outre l'arsenal juridique chargé de la protection et la promotion des droits des enfants en Algérie, le projet d'amendement constitutionnel comprend de nouveaux mécanismes à même de renforcer cette place et protéger les enfants contre les différents crimes, et ce dans le souci de réaliser l'intérêt suprême de l'enfant dans le cadre de la constitutionnalisation du rôle de la société civile dans tous domaines en partenariat avec les institutions de l'Etat», a-t-il soutenu. Rappelant que le Président Tebboune a appelé, lors des différents conseils de ministres, à l'impératif durcissement des peines relatives aux crimes
commis contre les enfants, notamment ceux ayant trait à l'enlèvement, M. Berramdane a souligné le rôle axial des associations de la société civile dans la prévention contre les différentes violations commises contre les enfants et leur contribution, aux côtés des organes de l'Etat, dans l'action préventive de sensibilisation.
«Parmi les préoccupations majeures de la société dans le présent et le futur figurent la protection des enfants et les conditions de leur prise en charge et leur scolarité en puisant des valeurs communautaires saines, et ce quand bien même la loi prend en charge une partie de la protection des enfants, la société civile et les associations, notamment les associations et les organisations chargés des questions de l'enfance et de leur accompagnement, ont un rôle important dans la protection et la sensibilisation», a-t-il dit.
Et d'ajouter «le président de la République a appelé, dans ce sens, les organes de l'Etat et du Gouvernement, à associer, lors de l'élaboration des projets de lois relatives à la protection et la prise en charge des enfants, les associations de la société civile, et à coordonner avec elles lors de la mise en place des programmes et stratégies afin de parvenir à un meilleur environnement social».

H. B.

PROCÈS EN APPEL D'ALI HADDAD

Le procureur requiert le durcissement des peines

Le Procureur général près la Cour d'Alger a requis avant-hier, le durcissement des peines à l'encontre des principaux accusés dans l'affaire d'Ali Haddad, condamné en première instance à une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions de dinars pour des chefs d'inculpation liés à la corruption.



Après un procès en appel qui a duré six (6) jours dans l'affaire où sont poursuivis également nombre de responsables, dont les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal condamnés à des peines de 12 ans de prison assorties d'une amende d'un million Da, le Procureur général a requis "le durcissement des peines" contre les principaux accusés et la confiscation de tous leurs biens.
Outre Ali Haddad et les deux anciens Premiers ministres, il s'agit également des anciens ministres des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, Boudjemaa Talai, Ammar Ghoul, Abdelkader Kadi et Amara Benyounes. Le représentant du parquet a également remis le durcissement des peines à l'encontre de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouchouareb (en état de fuite), des anciens walis d'El Bayadh, Abdellah Benmansour et d'Annaba, Mohammed Slamani, et des cinq (5) frères d'Ali Haddad.
Le Procureur général a requis, par ailleurs, la confirmation du jugement rendu en première instance condamnant les deux anciens ministres de l'Industrie, Mehdjoub Bedda et Youcef Yousfi, à 2 ans de prison ferme assortis d'une amende de 500.000 DA chacun. Juillet dernier, le tribunal de Sidi M'hamed a prononcé des peines de 5 ans de prison ferme à l'encontre des anciens ministres Boudjemaa Talai, Amara Benyounes et Abdelkader Kadi, et de 10 ans de prison ferme à l'encontre d'Ammar Ghoul. La même juridiction a condamné les frères d'Ali Haddad à 4 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA chacun, tandis que les deux anciens walis ont écopé de deux ans de prison ferme. Les accusés sont poursuivis dans des affaires liées à la corruption, notamment pour blanchiment d'argent, incitation d'agents publics à conclure des marchés publics en violation de la législation, abus de fonction, financement occulte d'un parti politique et conflit d'intérêts. Pour rappel, l'homme d'affaires Ali Haddad a été condamné à 18 ans de prison ferme assortie d'une amende 8 millions de dinars avec confiscation de ses biens.
Ses quatre frères ont été condamnés à des peines allant de 4 de prison à 8 ans assorties de 8 millions de dinars avec la confiscation de leurs biens, ceux de leurs sociétés et le paiement par celles-ci d'une amende de 32 millions de dinars.
Les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal ont été condamnés à 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars. L'ex-ministres des Travaux publics, Ammar Ghoul a été condamné à 10 ans de prison ferme. L'ancien ministre de l'industrie incarcéré Amara Benyounès a écopé de 3 ans de prison ferme.
Quant à l'ex-ministre Boudjemaâ Talai a été condamné à 2 ans de prison ferme.
Les mêmes peines ont été prononcées contre Abdelghani Zaalane et 2 ans contre les ex-ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda et la peine maximale de 20 ans de prison ferme contre Abdesselam Bouchouareb avec mandat d'arrêt international. Les ex-walis, Abdelkader Kadi (et ancien ministre des Travaux publics) et Abdellah Benmansour ont écopé d'une condamnation de 5 ans de prison ferme et les deux ex-cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tizi Ouzou, à 3 ans de prison ferme.
Le tribunal a également condamné l'ensemble des prévenus à payer solidairement le montant de 1,35 milliard de dinars comme préjudice au Trésor public, représenté par Me Zakaria Dahlouk.
Ce dernier est revenu hier à la charge pour réclamer des dommages et intérêts, en déclarant que l'homme d'affaires Ali Haddad et ses 55 sociétés ont, durant la période comprise entre 2000 et 2019, bénéficié de 275 marchés publics, soit 100 milliards de dinars, de 452 crédits bancaires, dont 80% auprès de banques publiques, d'un montant de 110 milliards et de 57 biens fonciers dans 19 wilayas d'une valeur de 1000 milliards de dinars. «Ali Haddad a occasionné un lourd préjudice financier au Trésor public à travers le non-paiement des redevances des 57 concessions, obtenues dans 19 wilayas, parmi lesquelles certaines se trouvent dans des enceintes portuaires et l'obtention d'autres indus avantages», déclare Me Dahlouk.
Il évoque une «affaire historique», puis avance quelques chiffres : 257 marchés publics accordés au groupe ETRHB entre 2000 et 2019, pour un montant de 100 milliards de dinars, 452 crédits bancaires (dont 80% accordés par les banques publiques), d'un montant de 110 milliards de dinars et l'acquisition de 57 biens fonciers dans 19 wilayas d'une valeur de 100 milliards de dinars, puis parle d'un «préjudice alarmant» avant de réclamer à l'ex-patron du FCE (Forum des chefs d'entreprise), la somme de 1000 milliards de dinars et le montant d'un million de dinars à chacun des membres «du mini-gouvernement».

Redouane Hannachi

IMPLIQUÉ DANS L'OCTROI D'AVANTAGES À HAMEL ET SA FAMILLE

Abdelkader Zoukh aujourd'hui à la barre

L'ANCIEN wali d'Alger Abdelkader Zoukh est convoqué par la justice pour comparaitre aujourd'hui devant le président du tribunal correctionnel de Tipasa pour répondre aux graves accusations portées contre lui par le magistrat rapporteur de la Cour Suprême dans le cadre de l'affaire de l'ex-DG de la SN en l'occurrence Hamel Abdelghani et sa famille.
L'ex-premier responsable de la wilaya d'Alger qui a bénéficié de la liberté provisoire au cours de l'instruction judiciaire est poursuivi pour entre autre abus d'autorité, trafic d'influence et octroi d'indus avantages à l'ancien patron de la police algérienne inculpé incarcéré et condamné à plusieurs reprises dans des faits liés à la malversation. L'accusé est par ailleurs poursuivi pour avoir fait bénéficier Hamel Abdelghani et ses enfants de plusieurs lots de terrains situés à travers la compétence territoriale et locale de la wilaya d'Alger et d'avoir intervenu en faveur de ces derniers pour bénéficier d'autres lots de terrains dans les wilayas limitrophes et des locaux commerciaux et des appartements à travers plusieurs régions du pays. L'inculpé Zoukh a été limogé par le chef de l'état par intérim, Abdelkader Ben Saleh, le 22 avril après l'effondrement d'un immeuble à la casbah à quelques encablures de la mosquée de ketchaoua, causant à la mort à un couple et leur nouveau-né. Zoukh est appelé à se présenter le 27 octobre en cours devant la même juridiction dans le cadre des affaires de Mahieddine Tahkout et Ali Haddad condamnés respectivement à des peines de 16 et 18 ans de prison ferme.

R. H.

Université d'Alger 2
Faculté de Langue et Littérature Arabe et Langues Orientales
Services Des Personnels : E, ATS

AVIS DE RECRUTEMENT

La Faculté de Langue et Littérature Arabe et Langues Orientales -Université d'Alger2-recrute au titre de l'exercice 2020 dans les grades suivants :

Faculté	Grades	Conditions d'accès	Spécialité	N de postes	Lieu de Dépôt
Faculté de Langue et Littérature Arabe et Langues Orientales	Attaché de bibliothèques universitaires de niveau 2	Les candidats titulaires d'un master ou un titre reconnu équivalent	Bibliothéconomie	01	Service des personnels E et ATS de la faculté de langue et littérature arabe et langues orientales Ben Aknoun l' ex fac de droit
	Attaché principal d'administration	Les candidats titulaires d'un diplôme d'études universitaire appliquée délivré par l'université de la formation continue ou un titre reconnu équivalent	**Sp1** : Management public(06p) **Sp2** : GRH (04p) **Sp3** : Gestion et économie d'entreprises (03p) **Sp4** : Informatique de gestion (02p) **Sp5** : Droit des affaires (01p)	01	
	Ingénieur d'état en informatique	Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état ou master en informatique ou un titre reconnu équivalent	Informatique	01	
Total				**03**	

Constitution du dossier :

-Demande manuscrite de participation au concours sur titre adressée à Monsieur le Doyen de la faculté (précisez l'adresse, le numéro de téléphone, e-mail, et la spécialité).
-Fiche de renseignement dument remplie par le candidat (téléchargeable sur le site DGFP**www.dgfp.gov.dz).**
-Copie de la pièce d'identité nationale.
-Copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
-Certificat de résidence à la Wilaya d'Alger en cours de validité
-02 photos d'identité.
-Autorisation de participation au concours de recrutement signée par l'organisme employeur (pour les candidats fonctionnaires)
-Engagement de démission du poste d'origine en cas d'admission.
-Copie du diplôme
-Copie du relevé de notes du cursus de formation.
-Justification des travaux, études, réalisées : communications et publications internationales et nationales (pour les grades : ingénieur d'état en informatique, attaché de bibliothèques universitaires de niveau 2).
-Copie d'attestation de travail s'il y a lieu + l'authentification par la caisse nationale des assurances sociales (C.N.A.S) pour l'expérience professionnelle dans le secteur privé.
-Copie d'attestation de travail s'il y a lieu + les contrats de travail pour les bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés (ANEM et DAS) et les l'authentification par la caisse nationale des assurances sociales (C.N.A.S).

Les candidats admis doivent compléter leurs dossiers par les documents suivants :

-Certificat de nationalité algérienne original.
-Extrait de casier judicaire n°3 en cours de validité original.
-Extrait de naissance.
-Certificats médicaux (médecin général, physiologie)
-Fiche familiale pour les candidats mariés.

-Les dossiers doivent être déposés au niveau de service des personnels : E, ATS de la faculté de langue et littérature arabe et langues orientales Ben Aknoun l'ex fac de droit dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

-NB :

- Le candidat refusé peut déposer un recours au niveau du service des personnels E et ATS de la faculté, et la personne concernée recevra une réponse au plus tard 5 jours avant l'entretien.
- Ne sera pas retenu tout dossier incomplet, ne correspondant pas à la spécialité indiquée ci- dessus.
-**La présence des candidats est obligatoire pour le dépôt du dossier**.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016922**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE BEJAIA
Numéro d'identification fiscale : 0 995 0601 00005 50

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015,portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Conservation des Forêts de la wilaya de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert n°02/2020,portant sur la réalisation des travaux « D'AMENAGEMENT DE PISTES FORESTIERES » sur un volume de 54 Km, prévus en trois (03) lots – PSD 2020- paru dans la presse écrite « **Echourouk** » et « **Le Jeune Indépendant**» **du 27/08/2020** , que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, a fait ressortir l'attribution suivante :

N° du lot	Volume (Km)	Entreprise retenue/NIF	Note technique obtenue /50	Montant de l'offre DA (TTC)	Délai proposé	Observation
01	11	**ETB TCE GTPHF AZIRI Farid** Chemini-Bejaia **(NIF 178062900131116)**	**47,43**	**12.788.930, 00**	**140 jours**	**Moins disantes**
02	22,5	**EGTPH F GTPHF HASSANI Riad** Darguina-Bejaia **(NIF 197506440161039)**	**30,80**	**22.708.175, 00**	**10 mois**	
03	20,5	**ETB TCE GTPHF HIDOUCI Abdelkrim** Ain Mlila-Oum El Bouaghi **(NIF 197204030087434)**	**45**	**14.335.335,00**	**06 mois**	

Les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours, à partir de la date de la première parution du présent avis pour adresser leurs éventuels recours à Monsieur le Président de la commission des marchés publics de la Wilaya de Bejaia.

Les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours à partir de la date de la première parution du présent avis pour se rapprocher de la Conservation des forêts de la Wilaya de Bejaia, afin de prendre connaissance des résultats d'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016936**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Ghardaïa
Commune de Hassi el –Gara

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHE

En application l' article 65 du décret présidentiel N°15 /247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics, l'APC Hassi El-Gara informe après l'évaluation des offres que le Marché N° 05/2020 est attribué provisoirement relative à: BITUMAGE DES ROUTES DEQUARTIE DOUI, Lancer dans les journaux suivant:
le jeune indépendance و الوسيط المغاربي بتاريخ 2020 /07/29.
BOMOP du 02 au 08 Aout 2020.

Projet	L'entreprise	Montant de l'offre en DA/TTC après correction	Montant de l'offre en DA/TTC avant correction	Délai d'exécution	Note offre Tech /50	OBS
BITUMAGE DES ROUTES DEQUARTIE DOUI	مؤسسة زهواني لطفي	49.808.059.00	48.974.245.00	06 mois	38	MOINS DISANT

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours dans les (10) jours comptés à partir de la date de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP .

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016956**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الفلاحة و التنمية الريفية
المديرية العامة للغابات
محافظة الغابات لولاية ايليزي

2ème Mise en demeure

Vu le marché n°02/2020 portant visa CF n°51 du 23/09/2020, ayant pour objet de réalisation des travaux dans le cadre de l'opération: 13/FSDRS/11 – Lot N° 05 -, conclu avec l'entreprise des grands travaux publiques et hydrauliques « MILOUDI El Aid Amoud, sise à Hai El Ouassat – Illizi-.

Vu le courrier n° 580/ C F I/ 253/ S E P P F F/2020 adressé par nos services en date du 22/09/2020 intitulé l'invitation de l'entreprise afin de compléter les démarches administratives pour lancer les travaux.

Vu la 1ère mise en demeure paru dans les quotidiennes de la presse Nationale « نزاير سبور le 11/10/2020 » et « L'Expression le 12/10/2020 ».

Le conservateur des forêts d'Illizi en sa qualité de maître d'ouvrage met une 2ème fois en demeure l'entreprise suscitée afin d'honorer ses obligations contractuelles.

Un délai de huit (08) jours, à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale (langue Arabe et Française) est accordé à l'entreprise pour satisfaire cette doléance, faute de quoi le maître d'ouvrage prendra toutes les dispositions nécessaires prévues par la réglementation en vigueur et précèdera directement à la résiliation du dit marché aux torts du cocontractant.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016991**

الشركة الجزائرية لتوزيع الكهرباء و الغاز
Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz

Région de Distribution Alger | Concessions de Distribution d'Alger, Direction de Distribution d'El Harrach, Chargé de Communication | N° 1494 | 19 OCT. 2020

Direction de Distribution d'EL-HARRACH

Communique



Coupure Programmée de GAZ au niveau de la commune BOUROUBA

La Direction de Distribution d'El-Harrach informe ses clients qu'une coupure de GAZ est programmée :

Le **Mercredi 21 Octobre 2020**, à partir de **13h00 jusqu'à 17h00** ; pour motif **« Travaux d'Entretien»**.

Cette coupure concernera la commune BOUROUBA, et affectera-les localités suivantes :

- LA HAUTE BERRAREDI.
- LA BASSE BERRAREDI.

La R.D.A / Direction de Distribution d'El-Harrach, s'excuse auprès de ses clients pour les désagréments causés par cette coupure et met à leur disposition, pour toute information, le numéro du Centre de Contact **3303**, joignable 24h/24, 7j/7.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016984**

الشركة الجزائرية لتوزيع الكهرباء و الغاز
Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz

Région de Distribution Alger | Concessions de Distribution d'Alger, Direction de Distribution d'El-Harrach, division administration et marches | N° 1520 | 14 OCT. 2020

A l'attention des entreprises activant au niveau de la Direction de Distribution d'El Harrach

Objet : Invitation.

La Direction de Distribution de l'électricité et du gaz d'El Harrach, sis à 08 Rue Sidi Okba/El Harrach, invite toutes les entreprises ayants réalisés des travaux pour son compte, et dont les factures des retenues de garanties n'ont pas été libérées, de présenter leurs factures pour le paiement dans un délai n'excédant pas trente (30) jours, à partir de la date de la publication de cette annonce.

Passé ce délais, la Direction de Distribution d'El Harrach procèdera à la clôture de ces affaires, et décline toute responsabilité vis-à-vis cette situation.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016985**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F N° 001328019020255

INVITATION

Conformément au décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public,
Vu les résultats d'évaluation des dossiers de candidatures relatifs au concours restreint d'architecture en date du 04/10/2020 concernant «**Etude et Suivi pour la Réalisation et équipement d'un (01) collège type (base 06/200 R) à M'sila (fond spécial de développement économique des hauts plateaux 2019)»**, paru dans le quotidien (Le jeune Indépendant) en langue Français en date du 06/09/2020, le Directeur des Equipements Publics de la Wilaya de M'Sila invite les

Sahli Faycel	Nili Faycel	Lounisse Soufiane	Groupement Bouchlal + Bensaadi +Taa Alah	Salm Bachir	Groupement Blmrabt Samir
Langar Mostapha	Samaie Hichem	Groupement Yahia Bey Chilya + Dlanda Abdelmouhcin	BERM	Groupement Gasmaouri Kamal	Gouacem Anissa
Soufiane Rajalin	Nabar Amar	Kbayli Rachid	Medjnah Hassan	Benkhaled Hamza	Bahri Nadjla
Bakn Mostapha	Hatab Tark	Sgiri Moath	Salhi Nouri	Groupement Azoi Dania +Kamoch Naima	Djaidja Sobhi
Giri Razgi	Maarouf Brahim	Losif Lamia	Djaradi Lamia	Groupement Dahmani +Amari	Guelil Abd Elmadjid
Yahaoui Abdelhamid	Gamra Salim	Groupement Yeles Adbdelatif & Hayef Khayef Nourdine	Groupement Ben Zaidi Faisal	Dilmi Mourad	Hadjot Madjid
Si Mohammed Mostapha	Amor Samir		Hadji Abid	Groupement Boutbig +Boudiaf+Wakaf	
Bakhti Nabil	Djoadi Abderaoof		Groupement Kharchi Nadjat & Koudayfa Bachir		

participants pré-qualifiés dans 1ère phase cité ci-dessus :
Un délai de (15) jours est accordé pour déposer leurs dossiers techniques + financiers + architectural à compter de la date de la première parution de la présente invitation dans les quotidiens nationaux.

Le Jeune Indépendant **du 20/10/2020 / ANEP 2016016722**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION SUPERIEURE PARAMEDICALE DE MEDEA

MISE EN DEMEURE N° 02

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, selon l'annonce d'une demande d'offres ouverte, avec des capacités minimales requises n° 01/2020 en date du 27/01/2020.
Vu la convention n° 03/2020 en date du 22/02/2020.
Vu le télégramme n° 698 du 15/09/2020.
Vu la mise en demeure n° 01 parue par voie de presse nationale EL FADJRE et Le SOIRE en date du 13/10/2020, et notifiée au fournisseur.
Compte tenu du retard considérable du fournisseur M. Rahmani Mohammad (lots viandes blanches et œufs) dans l'exécution de ses obligations.
La présente mise en demeure s'adresse à M. Rahmani Mohammad quartier Bashir Al-saeed commune d'Aïn Bassam, Bouira et quartier de 260 parts n° 94 commune d'Aïn Bassam Bouira.
M. Rahmani Mohammad est tenu d'honorer ses obligations dans les 72 heures à compter de la première parution dans les journaux de la présente mise en demeure.
Dans le cas de la défaillance de M. Rahmani Mohammad d'honorer ses obligations de fourniture des denrées objet du marché, les mesures réglementaires seront prises à son encontre.

Le Jeune Indépendant **du 18/10/2020 / ANEP 2016016980**



PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE

Dans l'Ohio, des républicains se rallient à Joe Biden

Dans cet État, souvent décisif dans la course à la Maison-Blanche, où les sondages donnent Donald Trump et Joe Biden au coude-à-coude, des républicains se mobilisent contre la réélection du Président. Michael Anne Johnson est de ceux-là. Rencontre.

Michael Anne Johnson n'a jamais quitté le Parti républicain. Mais, pour la deuxième fois de sa vie, elle votera démocrate là l'élection présidentielle du 3 novembre. En 2016 déjà, cette habitante de l'Ohio doutait du sens moral de Donald Trump. Elle avait donc choisi Hillary Clinton, un moindre mal. Cette fois, elle souhaite convaincre un maximum de personnes de voter pour Joe Biden.

C'est pourquoi cette ex-procureure de 74 ans, conservatrice sur les questions économiques et modérée sur les questions sociétales, participe à l'Opération Grant. Ce mouvement de républicains anti-Trump a été créé en hommage au président Ulysses S. Grant, originaire de l'Ohio, qui avait réuni le pays après la Guerre civile (1861-1865). Un peu partout aux États-Unis, des initiatives similaires fleurissent, comme le Lincoln Project lancé par l'avocat George Conway, mari de l'une des principales conseillères de la Maison-Blanche, ou Les Républicains votant contre Trump, animé par l'éditorialiste néoconservateur William Kristol, très mordants sur les réseaux sociaux. Sur les onze dirigeants de l'Opération Grant, tous, sauf moi, ont été chefs du comité républicain de leur comté, explique Micheal Anne Johnson. Nous avons fait quatre conférences de presse en Ohio, rédigé des tribunes, donné des interviews, surtout aux médias locaux, afin que



nos histoires soient diffusées un maximum. L'argumentaire est le suivant : Voter Joe Biden, ça n'est pas grave. Vous pouvez toujours revenir vers le Parti républicain plus tard. L'objectif du groupe est de convaincre 150 000 habitants de l'Ohio de changer de position par rapport à 2016. On ne saura pas si ça a marché avant l'élection. Je pense que beaucoup de gens dans les coins conservateurs ne disent pas qu'ils ne voteront pas Trump de peur d'être stigmatisés. Michael Anne Johnson n'a pas ce problème. Elle vit dans un quartier démocrate de la banlieue aisée de Cleveland. Sur la pelouse de sa maison, la retraitée nous montre une pancarte Républicains de l'Ohio contre Trump. C'est super, continuez comme ça, j'adore ! lui lance une voisine sur le trottoir d'en face.

Je m'entends bien avec mes voisins. Je ne comprends pas pourquoi ce pays est si divisé, soupire Michael Anne Johnson. Je pense qu'on en revient à la différence entre ceux qui regardent uniquement Fox News (la chaîne ultra-conservatrice) et qui sont des fans de Trump, et les autres, comme moi, qui lisent et regardent d'autres chaînes. Ces derniers sont plus susceptibles de voter Biden. La septuagénaire est écœurée par le comportement de sénateurs comme Mitch McConnell, patron des républicains à la chambre haute, et Lindsey Graham, en difficulté pour garder son siège en Caroline du Sud. Elle ne voit pas d'un bon œil leur insistance pour confirmer la juge conservatrice Amy Coney Barrett à la Cour suprême, si près de l'élection présidentielle. Quand Obama a voulu nommer Merrick Garland en 2016, ils ont refusé en exigeant que ce soit le prochain président qui décide. Et maintenant ils changent d'avis ! Ce manque de cohérence me gêne beaucoup. Son souhait le plus cher ? Que le Parti républicain redevienne comme avant.

R. I.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Jacinda Ardern s'engage à mettre en œuvre des réformes

LORS du discours prononcé à l'issue de sa victoire, Jacinda Ardern a fait part de sa volonté de s'attaquer à des problèmes tels que le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité

La Première ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern s'est engagée dimanche, au lendemain de sa victoire éclatante aux élections, à faire les réformes qu'une série de crises l'a empêchée de mener lors de son premier mandat. Le Parti travailliste de la cheffe du gouvernement a obtenu samedi 49,1 % des suffrages, ce qui va lui permettre d'avoir la majorité absolue au Parlement et de gouverner sans coalition. Après avoir fait l'objet de critiques pour ne pas avoir tenu ses promesses lors de son premier mandat, notamment en matière de protection de l'environnement et sociale, Jacinda Ardern a déclaré être désormais en position d'effectuer des réformes. La charismatique Première ministre a affirmé que sa victoire éclatante, la plus importante du Parti travailliste depuis 1946, signifie que d'avantage d'électeurs soutiennent son parti et son programme réformiste. « Je pense qu'ils approuvent le travail que nous avons accompli et le projet que nous avons pour aller de l'avant, et il y a certains domaines dans lesquels nous voulons progresser », a affirmé Jacinda Ardern. La quadragénaire, devenue un symbole du progressisme de centre gauche après son élection en 2017, a reconnu que la nécessité d'apaiser les petits partis membres de sa coalition avait « ralenti » sa politique de réformes lors de son premier mandat. Au cours de celui-ci, la dirigeante travailliste a également dû gérer la pire attaque terroriste perpétrée dans l'archipel, une éruption volcanique meurtrière, la récession la plus grave depuis plus de trente ans, et bien sûr, le défi historique de la pandémie. Samedi soir, lors du discours prononcé à l'issue de sa victoire, elle a fait part de sa volonté de s'attaquer à des problèmes tels que le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité. Sa principale opposante, la cheffe de file du Parti national, Judith Collins, a reconnu que les électeurs avaient donné carte blanche à Jacinda Ardern pour mettre en œuvre ces changements. Pour celle dont le parti a obtenu 26,8 % des suffrages, cela signifie également que la Première ministre ne peut plus prétendre que ses échecs politiques sont dus aux membres de sa coalition. « Le gouvernement a le mandat pour mettre en œuvre tous ses engagements, donc ils ne peuvent plus reprocher à quelqu'un de ne pas l'avoir fait », a affirmé Judith Collins à la presse. La campagne électorale a été axée sur le succès du gouvernement dans la lutte contre la pandémie, Jacinda Ardern surnommant ce scrutin d'« élections du Covid ».

R. I.

IRAN

Téhéran juge que l'embargo de l'ONU sur ses armes a pris fin

SELON l'accord international sur le nucléaire iranien, l'interdiction de la vente d'armes et d'équipements militaires lourds à la république islamique était censée expirer le 18 octobre.

Cela ne va pas arranger la crise avec les Etats-Unis au Conseil de sécurité. L'Iran a déclaré dimanche que l'embargo de l'ONU sur les armes visant Téhéran a désormais expiré, aux termes de l'accord international sur le nucléaire iranien et la résolution 2231 du Conseil de sécurité.

« A partir d'aujourd'hui, toutes les restrictions sur les transferts d'armes, activités liées et services financiers à destination et en provenance de la République islamique d'Iran, (…) sont toutes automatiquement levées », a indiqué le ministère iranien des Affaires étrangères. Aux termes de l'accord international sur le nucléaire iranien, cet embargo interdisant notamment la vente d'armes et d'équipements militaires lourds à l'Iran était censé expirer le 18 octobre. « La République islamique d'Iran peut donc se procurer les armes et équipements nécessaires de n'importe quelle source sans aucune restriction légale et uniquement sur la base de ses besoins défensifs », a ajouté le ministère.este maintenant à savoir comment vont réagir les grandes puissances. Moscou avait en effet confirmé en septembre sa volonté de développer sa coopération en matière militaire avec Téhéran une fois l'embargo levé. La Chine ne cache pas non plus son intention de vendre des armes à l'Iran après le 18 octobre. En août, les Etats-Unis ont par contre échoué dans une tentative visant à pousser le Conseil de sécurité à prolonger cet embargo et à rétablir les sanctions internationales levées aux termes du pacte. Le ministère iranien a salué dimanche « un jour mémorable pour la communauté internationale », ajoutant que le monde s'était tenu aux côtés de Téhéran « au mépris des efforts du régime américain ». En mai 2018, le président américain Donald Trump a sorti unilatéralement son pays de l'accord sur le nucléaire iranien conclu en 2015 à Vienne.

R. I.

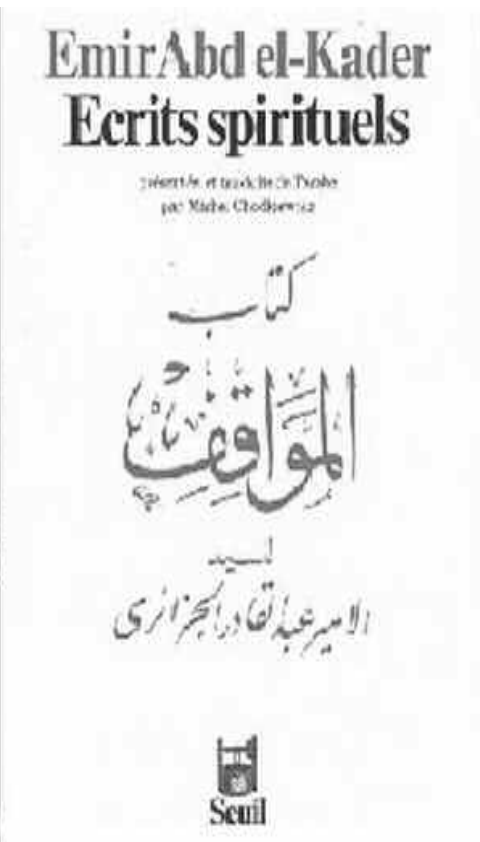
JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉMIGRATION

De la littérature en exil

Des académiciens chercheurs ont animé, ce samedi 17 octobre à Dar Abdeltif à Alger, une conférence sur La littérature algérienne en exil, dans le contexte de la Journée nationale de l'émigration marquant le 59e anniversaire des crimes commis le 17 octobre 1961 à Paris contre les manifestants algériens.

Six universitaires et traducteurs se sont rencontrés pour débattre de La littérature algérienne en exil, lors d'une conférence initiée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel. Les participants sont revenus sur le parcours et le contexte environnant de plusieurs auteurs établis à l'étranger ou s'exprimant dans la « langue de l'autre ». Ils ont alors évoqué l'attachement profond et indéfectible des écrivains algériens établis a l'étranger à la mère patrie, qu'ils ont exprimé dans une production littéraire de « haute esthétique », rapporte l'Agence presse service d'Algérie. L'écrivain et homme de théâtre H'mida Ayachi a abordé l'œuvre de l'écrivain et dramaturge Kateb Yacine, il a relaté sa rencontre durant les années 1970 avec « ce monument de la créativité » alors qu'il occupait le poste de directeur du Théâtre régional de Sidi Bel Abbès. L'auteur de Prophète de la désobéissance (2011) a également évoqué les facettes enfouies dans la personnalité de Kateb Yacine, qu'il n'a exprimé qu'à travers une « créativité abondante aux formes esthétiques » à l'image des massacres du 8 mai 1945 et sa prise de conscience, sa rencontre avec la révolution, son rapport à sa mère, sa relation avec l'histoire et l'Emir Abdelkader, ses préoccupations et ses errances. Il a expliqué
que « le théâtre de Kateb Yacine se joue sur une scène vide (...), il se caractérise par la puissance du texte qu'il soutient avec des rites et des chants populaires », non sans citer quelques uns de ses textes, écrits ou montés en spectacles. Z'hor Assia Boutaleb, la secrétaire générale de la Fondation Emir-Abdelkader, a, elle, rappelé que l'Emir Abdelkader est aussi « rattaché à l'école doctrinale de la pensée d'Ibn Arabi et fut un des maîtres spirituels majeurs du soufisme contemporain » durant son exil à Damas en Syrie. Les enseignements qu'il a prodigué à ses disciples sont rassemblés dans l'ouvrage Kitab Al Mawaqif (Le livre des haltes).
De son côté, l'universitaire-traducteur des





œuvres de Mohamed Dib, Mohamed Sari a mis en valeur l'importance du travail de la traduction dans la récupération de la littérature algérienne « écrite dans la langue de l'autre ». Il a fait remarquer que chez les écrivains algériens, « l'acte d'écrire est en soi une traduction » car l'emploi des langues dites « savantes » (l'arabe ou le français) ne sert qu'à traduire un imaginaire imprimé en « langue populaire » (dardja ou tamazight), d'où cette « diglossie » (distance entre la langue d'écriture et celle de la réflexion) existante de fait dans la littérature algérienne. L'universitaire spécialiste de Mohamed Dib, Amel Salhi a communiqué sur « l'engagement de Dib » dans ses écrits, refusant de se conformer au « modèle de l'intellectuel imposé par l'Occident ».
Le romancier et maitre de conférence Fayçal Lahmar a abordé le thème de la littérature algérienne d'expression arabe traversant l'exil, à l'exemple de Ahlem Mosteghanemi. La directrice de l'organisation de la diffusion culturelle au ministère de la Culture et des Arts, Djamila Mustapha Zeggai a présenté à l'assistance l'écrivaine exilée Fatima Bouregâa Gallaire. Cette autrice s'est servie de la langue de l'autre pour dire ouvertement et sans tabous les travers de sa société d'origine. L'universitaire Chahrazed Toufouti a, elle, évoqué « l'ambivalence de la présence et de l'absence » chez Assia Djebbar et son attachement à l'Algérie, citant, entre autres, ses ouvrages Une femme sans sépulture et Les enfants du nouveau monde. **R. C**

PARTENARIAT ALGÉRO-TCHÈQUE

Signature d'une nouvelle convention

UNE CONVENTION de partenariat et de formation a été signée, dimanche au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger, entre l'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC) et l'université de Pardubice de la République Tchèque. S'inscrivant dans le cadre du partenariat entre le ministère de la Culture et des arts et le ministère tchèque de la Culture, la convention a pour objectif d'échanger les expertises en matière de restauration du patrimoine. Elle intervient dans le cadre de la stratégie du ministère de la Culture et des arts visant à développer le niveau de formation et de performance des diplômés des établissements de formation relevant du ministère, à travers l'échange d'expertises et l'octroi d'opportunités de formation en résidentielle aux étudiants dans les différents domaines de la formation qu'offre l'université de Pardubice. Elle offrira également des opportunités de formation sous forme de bourses de courtes et de longues durées ainsi que des sessions de formation au profit des enseignants. **APS**



COLLOQUES SUR LES TRACES DE CERVANTÈS À ALGER

APRÈS le cycle de conférences en ligne sur l'écrivain espagnol Miguel de Cervantès, présenté durant la dernière semaine du mois d'octobre sur la chaîne YouTube de l'Institut Cervantès d'Alger, des débats virtuels en direct sont prévus entre les conférenciers et le public, dès 18h30 sur la plateforme Zoom.
Le mercredi 21 octobre : Colloque animé par José Manuel Lucía Megías, écrivain, philologue et Président d'honneur de l'association des Cervantistes. Conférence L'Alger de Cervantès : Arche de Noé réduite: Une autre façon de comprendre la captivité de Cervantès.
Le mercredi 28 octobre : Colloque animé par Mme Pilar Garrido Clemente, professeure des études arabes et islamiques de la Faculté de Lettres de l'Université de Murcie. Conférence Les clés arabo-islamiques du Quichotte: parmi les Morisques.
Pour la participation, inscription préalable sur l'adresse suivante : secarg@cervantes.es

AGENDA

LANGUE XXe Semaine de la langue italienne dans le monde jusqu' au dimanche 25 octobre autour du thème L'italien entre parole et image. Célébration par des activités autour des formes expressives : l'image, les graffitis, les bandes dessinées, les romans graphiques, des éditions pour enfants et adolescents.

HOMMAGE Exposition Pierre Soulages, 100 ans de Tahar Bellal. Institut français d'Alger du jeudi 22 octobre au samedi 26 décembre. L'artiste propose une lecture subjective de l'œuvre de Soulages.

FILM Janitou (Algérie, Allemagne, documentaire, 81', 2020) de Amine Hattou. Le samedi 24 octobre. 14h &18h. Institut français d'Alger (sur réservation). Algérie, fin des années 80, un film de Bollywood est devenu une sensation inattendue …

ECRIVAIN Rachid Mimouni, une autorité intellectuelle positive (épisode 4) par Benaouda Lebdai, professeur des Universités spécialiste de littératures coloniales et postcoloniales. Jusqu' au vendredi 30 octobre en ligne : youtube.com/watch?v=7bbwW9CPt50 Les multiples facettes d'un talent fauché en pleine maturité créatrice, à un moment où l'Algérie a tant besoin de ses intellectuels et de ses démocrates.

CHANTEUR Khaled le chanteur raï revisité. Du dimanche 25 octobre au lundi 30 novembre en ligne. Dans les années 1990, il devient le chanteur algérien le plus célèbre avec Didi, Aïcha, C'est la vie.
»...https://www.youtube.com/watch?v=5dWeeUIZFgA

GALERIE Diwaniya galerie. Cheraga-Alger. Exposition Massarat jusqu'au mercredi 13 janvier 2021. Avec Lulwah Al Homoud d'Arabie Saoudite, Mohamed Ibrahim El Masry et Mohamed Abou El Naga d'Egypte, Ghada Zoughby du Liban, Rashid Diab du Soudan, Mohamed Al Ameri de Jordanie, Shadi Talaei d'Iran, Thilleli Rahmoun et Rachida Azdaou d'Algérie.

LIVRE Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli, un livre du professeur Mostefa Khiati, éditions Ac com. 120 pages sur Ali Rédha El-Jazaïri (1820-1876), écrivain, chef militaire, médiateur et gouverneur de Tripoli sous l'empire ottoman, et sur la vie de son père Hamdane Ben Othman Khodja (1773-1842), écrivain et conseiller à la Santé auprès de la Sublime Porte.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Chanson Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

GALERIE Ouverture d'un nouvel espace d'art à Oran : L'Atelier 31 par l'artiste Mouna Bennamani. Expositions et animation d'ateliers.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:15	12:14	15:20	17:51	19:08
CONSTANTINE	05:20	12:19	15:26	17:56	19:13
ALGER	05:34	12:33	15:39	18:10	19:27
OUARGLA	05:25	12:24	15:36	18:06	19:19
CHLEF	05:41	12:40	15:47	18:18	19:34
MOSTAGANEM	05:46	12:45	15:52	18:23	19:39
ORAN	05:49	12:48	15:56	18:26	19:42

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6819 – MARDI 20 OCTOBRE 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	23°	14°
Oran	26°	11°
Constantine	24°	6°
Ouargla	26°	11°

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Benziane appelle à la coordination entre chercheurs et économistes

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a insisté, hier lundi à Alger, sur la nécessité de coordonner la coopération entre les chercheurs scientifiques et les opérateurs économiques, notamment en matière de sécurité alimentaire pour développer des méthodes innovantes et utiliser de nouvelles techniques pour augmenter la production agricole.



Dans son allocution à l'occasion de la présentation du «Livre blanc» sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans la sécurité alimentaire, en présence de membres du gouvernement, M. Benziane a souligné l'importance de «renforcer la coopération entre les différents secteurs, les chercheurs, les opérateurs économiques et les professionnels pour élaborer et développer des sujets de recherche communs et adopter des moyens et méthodes innovantes pour l'utilisation des nouvelles techniques dans divers domaines, notamment la sécurité alimentaire».

D'autre part, le ministre a préconisé «d'établir un véritable partenariat» entre les acteurs de la recherche, en l'occurrence les départements ministériels, instances scientifiques et de recherche, chercheurs et professionnels et autres pour concourir à la création d'un environnement favorable à la valorisation et à l'adaptation du produit de manière à répondre aux besoins nationaux escomptés par la société en matière de garantie de la sécurité alimentaire».

Pour le ministre, la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans la sécurité alimentaire qui «est le fruit des efforts des chercheurs algériens» vise à mettre en place des systèmes de production intégrés à même de traiter les opérations de production selon les spécificités de chaque région et de les placer dans un système de production intégré, car en plus de «fixer objectivement et rationnellement des objectifs liés à la recherche et à l'innovation pour les utiliser dans l'élaboration de systèmes agricoles développés, elle (la stratégie) répond aux besoins du consommateur».

La même stratégie englobe une méthode visant l'augmentation de la production agricole à travers l'utilisation des différentes ressources à partir des paramètres d'élargissement, à savoir les méthodes de contribution de la recherche, du développement et de la formation au défrichage des terres et aux procédés d'irrigation ainsi que l'utilisation des techniques des énergies renouvelables jusqu'à l'augmentation de la productivité des différentes récoltes, à travers la culture de nouvelles espèces végétales et l'élevage des espèces animales, les plus consommées et à valeur ajoutée pour le pays, à l'instar des céréales dures, en sus de l'introduction des techniques d'irrigation agricole et la production de récoltes dans des conditions contrôlant la chaleur et l'humidité et de lutte contre les maladies.

Dans le même contexte, M. Benziane a affirmé que cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la «concrétisation réelle» de l'initiative commune du secteur dans les efforts visant l'élaboration de la stratégie nationale de recherche et d'innovation sur la sécurité alimentaire pour la période 2020-2030, avec la proposition d'un plan d'action adapté aux opportunités offertes pour faire face aux défis induits par la question de la réalisation de la sécurité alimentaire à travers la formation, la recherche et l'innovation.

A cette occasion, M. Benziane a souligné la nécessité de renforcer les jeunes capacités de recherche et de les orienter vers les thèmes de recherche les plus efficients notamment en ce qui concerne la résolution des problèmes nécessitant des solutions, à travers l'utilisation et l'exploitation de l'intelligence collective, citant les mesures incitatives adoptées par l'Etat concernant le dépôt des brevets exploitables et l'encouragement des chercheurs à créer des startups et des micro-entreprises pour développer leurs produits à valeur ajoutée et qui sont à même d'améliorer les prestations.

S. O. B.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Chitour table sur une économie de 10% en 2021

LE MINISTRE de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a indiqué, lundi à Alger, que l'objectif tracé pour l'année 2021 dans le cadre de la feuille de route du secteur consiste à économiser un taux de 10 % de l'énergie consommée actuellement, soit 6 millions de tonnes par an.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les directeurs de l'Energie des wilayas, M. Chitour a appelé les cadres du secteur énergétique ainsi que les autres départements ministériels à s'inscrire dans l'objectif tracé dans le cadre de la feuille de route du secteur, approuvée par le gouvernement, visant à économiser 10 % de l'énergie consommée actuellement, soit six millions de tonnes par an. Estimant que «le modèle énergétique actuel ne fait pas de place à la création de richesse», M. Chitour a affirmé que la consommation nationale des produits énergétiques a atteint 60 millions de de tonnes par an, d'où la nécessité, a-t-il ajouté, de réussir la transition énergétique et l'exploitation des gisements des énergies renouvelables, en particulier le solaire.

Rappelant les instructions du président de a République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'arrêter les importations des carburants à partir de 2021, M. Chitour a soutenu que celles-ci impliquent de réduire la consommation du gasoil (diesel) dans certains secteurs, tels que les transports terrestres qui absorbent, à lui seul, 70 % des importations.

«Nous sommes obligés d'aller vers l'exploitation des énergies propres, notamment le GPLc et l'électrique.

L'objectif est de réussir la reconversion de 200000 véhicules roulant en GPLc d'ici fin 2021», a insisté le ministre.

Plaidant pour l'exploitation de l'énergie électrique et hydraulique, M. Chitour a également appelé à réaliser des économies dans la consommation du gaz naturel, soutenant que cette source est également «gaspillée» et «surconsommée».

T. R.

MÉDÉA

Multiplication des agressions sur les réseaux électriques

LA RÉCURRENCE des actes de vandalisme sur les réseaux électriques a eu des répercussions négatives sur l'activité de la société de distribution d'électricité et de gaz, qui a enregistré pas moins de 31 actes de sabotage en 2019 et 29 autres durant l'année en cours, selon un bilan de la direction de distribution de Médéa.

Le même bilan fait ressortir 58 agressions sur le réseau de gaz en 2019 et 54 en 2020. Des actes qui n'ont pas manqué de se répercuter sur le programme de développement de la société et qui ont grandement obéré ses équilibres financiers.

Parmi les facteurs responsables de ces agressions, la direction de distribution pointe un doigt accusateur en direction des différents intervenants sur la voie publique avec l'exécution de travaux de creusement aléatoire, sans consultation des services techniques de la société, les seuls à être chargés de la gestion de ses réseaux d'électricité et de gaz.

En effet, des organismes publics et des entreprises privées opèrent des excavations sans avis préalable de la direction de distribution, comme c'est souvent le cas dans les grandes agglomérations telles que la commune de Médéa où a été enregistré le plus grand nombre d'agressions. Dans le but de parvenir à réduire ce phénomène, des campagnes de sensibilisation et d'explication dans le cadre de sa politique d'information de proximité visant à renforcer les conditions de prévention contre les risques liés à la mauvaise utilisation de l'énergie électrique et gazière sont menées. Les conséquences induites par les accidents causés par toute mauvaise utilisation de ces énergies pourraient, en effet, être lourdes et même fatales pour le citoyen, et induire de lourdes pertes pour la direction de distribution de Médéa.

Notons que tous «les cas d'agression et d'accident font l'objet d'un examen par les services compétents de la direction, qui a pris toutes les dispositions à même de répondre, d'une manière adéquate, à chaque situation».

L'objectif est de mieux servir le citoyen et de veiller à sa sécurité et à son confort grâce une meilleure qualité de service et de disponibilité de l'énergie électrique et gazière, en consentant de nouveaux investissements, et ce en dépit de tous les aléas visant ses réseaux. **Nabil B.**